



Travail handicap

Par fleure1966

Bonjour,

je suis gardienne d'immeubles. Je bénéficie d'un logement de fonction. Je suis déclaré handicapés catégories 2 à compter du mois de Mars 2023.

Suis je obligé de le déclarer à mon employeur mon handicap?j'ai peur de perdre mon logement de fonction en cas où on me propose un reclassement, quels sont mes droits s'il vous plaît ?

Je vous remercie par avance pour l'aide que vous allez me donner.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il ne faut pas confondre invalidité et inaptitude.

"catégorie 2" c'est pour l'invalidité. C'est la sécurité sociale qui le décide. Ce qui vous permet de percevoir une pension d'invalidité.

A priori vous ne devriez plus travailler pour raison de santé, mais ce n'est pas interdit, il y a un maximum de revenus à ne pas dépasser pour percevoir la pension.

L'inaptitude ne peut être prononcée que par le médecin du travail. C'est dans ce cas que votre employeur devra soit aménager votre poste, ou vos horaires ou au pire vous licencier. Ce n'est que dans ce dernier cas que vous ne pourriez plus occuper ce poste et ce logement.

Consultez le médecin du travail.